

Les conciliateurs bretons à l'Assemblée Nationale

« Vous êtes au cœur de quelque chose d'essentiel »

Fébrilité des grands jours de remaniement ministériel et veille de débat parlementaire de la loi de programmation quinquennale de la justice. Les conciliateurs de la cour d'appel de Rennes ne pouvaient espérer meilleur moment, mardi 16 octobre dernier pour leur visite du Palais Bourbon ! Ils ont à loisir pu ainsi associer l'utile à l'instructif et l'agréable ...



Le groupe des conciliateurs bretons sur les marches de l'Hôtel de Lassay, la résidence du président de l'assemblée Nationale en compagnie de Philippe GOSSELIN, député de la Manche, vice-président de la commission des lois.

L'invitation avait été lancée lors de rencontres, avant l'été, par deux députés de l'ouest, Marc LE FUR député Les Républicains des Côtes d'Armor et Florian BACHELIER député La République en Marche d'Ille et Vilaine. Georges CANCES vice-président de l'ACCAR en Ille et Vilaine s'est chargé de la mettre sur pied. Avec un premier Questeur et un vice-président de l'Assemblée pour

interlocuteurs ça aide évidemment. Lionel HOUDAYER l'administrateur rennais de l'ACCAR y a ajouté sa relation familiale de neveu du député de la Manche, Philippe GOSSELIN, par ailleurs vice-président de la Commission des Lois dans cet éminent Palais de la République. Ça facilite bien sûr les choses !

Ainsi parrainée, la journée ne pouvait qu'être belle et réussie. Et elle fut sur tous

les plans suscitant tour à tour, au fil des moments et des lieux visités un cortège de sentiments, mêlant intérêt, curiosité, émerveillement, interrogations. Voire même ces brins de frisson et d'intimidation. Sous ses ors, gravures, sculptures, peintures et allégories, l'imposant Palais Bourbon et son histoire impressionnent.



Grande Histoire et hommes illustres

Philippe GOSSELIN a accueilli la délégation bretonne et fait asseoir les 34 conciliateurs de justice venus des 5 départements du ressort de la cour d'appel de Rennes qui la composaient aux pupitres de la salle N° 5 où siègent habituellement ses collègues de la commission des lois. Avec brio et humour le député de la Manche a alors raconté l'histoire de la Grande Maison | Une balade des plus attrayante où petites histoires, hommes illustres et grands événements ont façonné une large partie de la Grande Histoire de nos institutions et de notre République. Le vice-président de la commission des lois s'est aussi appliqué, en ancien professeur de droit et politique

aguerri, à détailler la triple mission de l'Assemblée Nationale. Elaborer les lois ; contrôler l'action du gouvernement ; évaluer les politiques mises en œuvre, représenter les territoires et leurs populations.

Frisson d'émotion

Des visites sous la conduite d'un guide conférencier se sont ensuite chargées, l'après - midi, de faire découvrir quelques salles illustres et splendeurs du Palais, plus ou moins furtivement aperçus à la télé, à l'une ou l'autre occasion. La cour d'Honneur, le jardin et la Salle des quatre Colonnes, là où se croisent députés et journalistes. Aujourd'hui précisément, jour de remaniement gouvernemental, micros, caméras, interviewés et intervieweurs se bousculent. La Grande Rotonde mène aux loges et salles de presse. La Rotonde ALECHINSKY, permet au Président de joindre aisément, l'Hôtel de LASSAY, sa résidence, la Galerie des Fêtes, le Palais Bourbon et l'Hémicycle ; la salle des conférences ; la somptueuse bibliothèque riche de 800 000 ouvrages et d'auteurs prestigieux. Lamartine, Victor Hugo.

De l'une à l'autre de ces salles, émerveillement assuré et curiosité sans cesse relancée. A l'heure de l'ouverture de l'Assemblée, grand frisson salle des Pas Perdus, sous les dorures. Les conciliateurs du Finistère sont au premier rang. Roulement de tambours, haie d'honneur des Gardes Républicains en livrées d'apparat au garde à vous, sabre

au clair, pour saluer l'arrivée à l'hémicycle du Président Richard FERRAND.



Brouhaha dans l'hémicycle

Là, c'est un autre morceau de choix, qui attend les conciliateurs invités à prendre place en tribune pour suivre la traditionnelle séance hebdomadaire des questions d'actualité au gouvernement. Du Grand théâtre, ont dit les uns ; saine respiration démocratique, pensent d'autres. **« C'est dans cet hémicycle que les députés soufflent, souffrent et suent, respirent, transpirent, grondent et grognent, mais travaillent aussi beaucoup pour leurs concitoyens »** avait prévenu le matin Philippe GOSSELIN. Humeurs et algarades, agitation et brouhaha dans les travées. La séance du jour s'inscrit dans l'habituelle ambiance électrique des questions hebdomadaires au gouvernement !

Nappes blanches à la Questure

Nappes blanches et tables impeccablement dressées, menu appétissant, à l'heure du déjeuner au restaurant de la Questure. Les

conciliateurs sont les invités de Florian BACHELIER.



L'hôte des lieux est hélas absent, inopinément happé par d'autres obligations. Philippe GOSSELIN, Marc LE FUR et Loïc DANIEL député LRFEM de Loire Atlantique se relaient pour animer les échanges avec beaucoup d'amabilité et de disponibilité. En seul ordre du jour et plat de résistance, la réforme de la Justice et sa programmation quinquennale, actuellement discutée au Sénat et qui arrive en débat au Palais Bourbon, en novembre. Elle prévoit entre autres dispositions un important développement des modes amiables de résolution des litiges.

« Les conciliateurs de justice sont enthousiastes pour relever ce nouvel et ambitieux défi qu'assignent de nouvelles dispositions de la loi au développement de cette justice apaisée. Ils réaffirment leur attachement au bénévolat, garant de leur indépendance et de la gratuité de leur contribution au service de la justice, en proximité. » a expliqué Théo Le Diouon président de l'association des conciliateurs de la cour d'appel de Rennes. **Il importe cependant interpelle-t-il, que des dispositions**

matérielles d'accompagnement précises soient prises pour soutenir le vaste plan de recrutement

projeté et rendre la fonction de conciliateur de justice plus attractive qu'elle ne l'est aujourd'hui ».

Une spécificité noyée

Cause première à fuser lors du tour de table qui suivit : une fonction et des intervenants insuffisamment repérés par les justiciables. La faute à l'absence de distinction claire entre la conciliation et la médiation. La confusion noie la conciliation et gomme ses spécificités et valeurs : la gratuité, la facilité de saisine et d'accès en proximité – la rapidité de traitement, le taux élevé de réussite. En cause encore des conditions matérielles d'exercice de la fonction, largement insuffisantes ; les conditions et niveaux de remboursements de frais, qui ne couvrent pas les dépenses...L'insuffisante prise en compte des expériences professionnelles et qualités humaines lors des recrutements...Des interrogations aussi sur la capacité des ressorts, sans moyens supplémentaires, à recruter, former, intégrer et animer les équipes très sensiblement agrandies que les chiffres projetés du ministère laissent entrevoir.



Marc LE FUR : « vous êtes au cœur de quelque chose d'essentiel »

*Les caractéristiques appréciables de la conciliation et des conciliateurs sont pour Marc LE FUR « **la gratuité des interventions, la proximité, la relation avec le juge, vos expériences professionnelles et personnelles, sources de diversité, de grandes richesses humaines ; vos approches bienveillantes des situations. Vos fonctions se sont accrues, vos compétences se sont développées,** observe le vice-président de l'Assemblée Nationale. « **Vous êtes devenus des passages obligés dans un certain nombre de contentieux. Il nous faut saisir cette réforme judiciaire qui est devant nous pour trouver des éléments de proximité qu'on est en train de réduire. De fait, la fusion des TGI et des TI éloigne le juge du justiciable. Le TI demeure mais ne sera plus qu'une succursale. Il faudra trouver des compensations, et les conciliateurs en sont une, pour que les gens puissent continuer à régler un certain nombre de litiges sans avoir à passer par des choses trop lourdes, trop compliquées, trop traumatisantes. Vous êtes au cœur de quelque chose d'essentiel** » a conclu le député des Côtes d'Armor.*

Philippe GOSSELIN : « vous ne pouvez exercer en situation de mendicité »

« La question des moyens n'est pas un sujet tabou » et se doit d'être posée complète Philippe GOSSELIN. **Illusoire de croire que les recrutements projetés seront réalisés sans une clarification de la confusion entretenue entre conciliation et médiation. Les démarches ne sont pas identiques, comme le dit la loi jusqu'à présent. Les interventions ne se déroulent pas sur les mêmes affaires, ne se conduisent pas de la même manière ».**

De même les conditions matérielles d'exercice de la fonction sont à revoir insiste le vice-président de la commission des lois, de concert avec son collègue de la commission des Finances, Marc Le Fur **« Nous partageons votre attachement au bénévolat de la fonction. Mais qu'au moins il ne vous coûte pas d'argent, vous ne pouvez exercer votre travail en situation de mendicité »** s'est exclamé Philippe GOSSELIN !

Loïc DANIEL « Une contribution apaisée à la vie sociale »

Le député LREM de Loire Atlantique, Loïc DANIEL est particulièrement sensible, avec ses collègues, à la contribution des conciliateurs de justice à une vie sociale apaisée. **« Notre société fabrique du mal être, des difficultés, trop de gens ne rentrent plus dans les cases et on ne sait plus que traiter les conséquences. Vous conciliateurs en intervenant en amont les conciliateurs aident des gens à résoudre leurs difficultés ».** **« Nous ne laissez pas seuls et sans moyens pour relever ce passionnant défi qui est projeté »** a exhorté le président de l'ACCAR. Message bien reçu. Les trois parlementaires ont assuré de concert qu'ils porteront avec **« autorité et bienveillance »** lors du débat parlementaire qui s'annonce à l'Assemblée en novembre.

Théo Le DIOURON



Richard FERRAND président de l'Assemblée a fait pause, lors des questions au gouvernement pour venir à la rencontre de la délégation bretonne.

16 10 2018